

PV Conseil d'Administration du 7 mars 2019

20 présents (cf feuille d'émargement)

Début de la séance 18h05

M. le Principal propose une modification de l'ordre du jour en supprimant le point IV : « décision budgétaire modificative pour vote ».

Le conseil approuve cette modification.

Le Procès-verbal du dernier CA est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration : il est approuvé à l'unanimité.

1. Répartition de la Dotation Globale Horaire :

M. le Principal rappelle qu'il présente une proposition de répartition des moyens attribués au collège.

Il explique comment les dotations sont calculées par la direction académique :

Au mois de décembre l'établissement doit transmettre aux services académiques compétents ses prévisions d'effectifs. La direction académique envoie en retour, quelques semaines plus tard, ses prévisions et calcule la dotation allouée à l'établissement sur la base des effectifs ainsi estimés.

Fin janvier, l'établissement reçoit la dotation dont le chef d'établissement doit faire une proposition de répartition. Ce travail est d'abord présenté à l'ensemble des professeurs avant d'être mis à l'étude et instruit en commission permanente.

Il est enfin proposé en conseil d'administration et soumis au vote.

M. le Principal présente et explique le tableau de répartition :

Cette année, 842h sont attribuées pour le fonctionnement de l'établissement. Ces heures couvrent les heures d'enseignement obligatoire à dispenser aux élèves.

HP heures postes = total à répartir entre les professeurs titulaires en fonction de leur ORS respective (obligation réglementaire de service). 18h pour un certifié, 15h pour un agrégé, 20h pour un certifié EPS, 17h pour un agrégé EPS.

HSA= heures supplémentaires (année)

18h20 Arrivée de M. Lovisolo, maire de La Tour d'Aigues

M. le Principal propose la mise en place d'un dispositif pour des élèves pour lesquels la 2nde professionnelle semble être la voie d'orientation à conseiller. Ce dispositif s'adresse à des élèves coopératifs, laborieux mais dont les résultats ne correspondent pas à leurs attentes et qui se

découragent. Le principe de son organisation consiste à composer trois groupes d'élèves en mathématiques et en français à partir de deux classes : Deux classes de troisième accueilleraient chacune, parmi les 28 ou 29 élèves prévus, 7 à 8 élèves qui présenteraient ce profil. Les cours de français et mathématiques de ces deux classes se dérouleraient en même temps pour permettre à un troisième professeur dans chacune de ces disciplines de prendre en charge ce groupe dont l'effectif ne dépasserait pas 16 élèves. Pendant ce temps les élèves de ces deux classes de troisième auraient cours dans ces deux disciplines avec leurs professeurs respectifs. L'enseignement dispensé au groupe d'élèves du dispositif devra être adapté à leurs difficultés, la notation bienveillante.

Pour les élèves en grande difficulté, presque décrocheurs, un autre dispositif serait mis en place. Ce 3PRS (parcours personnalisé de prévention des ruptures scolaires) permettrait de leur offrir une aide individualisée en français, mathématiques et anglais. Des périodes de stage leur seraient aussi proposées tout au long de l'année. L'objectif consiste à préparer ces élèves à une orientation vers un CAP. Les heures pour ce projet seraient prises sur les HSA qui ne sont pas utilisées, qui seront ainsi transformées en HSE (heures supplémentaires effectives) et redistribuées.

M. le Principal revient en détail sur la répartition des moyens par discipline :

Latin-grec (ECLA : enseignement commun des langues anciennes), une demi-heure de plus en ECLA en 4^{ème} et 3^{ème} pour l'enseignement du grec.

Un besoin de 12h30 en Histoire Géographie apparaît en HSA, les enseignants les acceptent.

M. le Principal explique ce que veut dire PSTG BMP pstg = stagiaire, BMP = bloc de moyens provisoires.

Une demande de BMP pour 9h est faite en français, car les HP des enseignants ne couvrent pas la totalité des besoins. Il restera ainsi 4,5 HSA.

0.5h d'allemand au-delà de l'horaire réglementaire est attribuée à chaque groupe.

En anglais, 14 HSA qui ne seront pas prises par les professeurs, M. le Principal fait une proposition de poste pour un stagiaire. Deux professeurs sont d'accord pour être tuteurs. Il resterait 5 HSA en anglais que les enseignants se répartiraient.

Pour l'enseignement de l'italien, un sous-service apparaît, le professeur doit compléter son service dans un autre établissement. Une possibilité se présente sur les Bouches du Rhône, au Puy Sainte Réparate. MME Da Ré, professeur d'histoire-géographie, alerte les parents sur le fait que le problème se présente chaque année. M. le Principal rappelle que la solution peut se trouver dans la répartition des moyens, en effet il pourrait être envisagé de consacrer 3h supplémentaires à l'enseignement de l'italien, en créant une section italien renforcée par exemple mais il ajoute que ceci se ferait au détriment d'une autre discipline.

Les enseignants considèrent qu'une augmentation de la DGH pourrait alors constituer une solution, ils proposent une motion.

En mathématiques, des moyens supplémentaires sont attribués aux deux classes, 6^{ème} et 5^{ème}, qui accueillent le dispositif « dys » qui existe déjà dans l'établissement: une demi-heure de plus leur est accordée par rapport aux autres divisions. Les professeurs de mathématiques acceptent les 11,5 HSA qui apparaissent dans cette discipline.

En sciences, des moyens supplémentaires sont nécessaires en Physique-Chimie et SVT pour avoir des groupes allégés en 6^{ème}, en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}. Un cours de travaux pratiques par mois est dispensé par les professeurs. En l'absence de personnel de laboratoire, des heures dites de « vaisselle » sont attribuées aux professeurs dans ces deux disciplines : 2h en physique-chimie, 3h en SVT. Un complément de service (CSR) en physique-chimie de 5,5 h sera reçu du collège Marie Mauron.

18h50 Arrivée de Madame Noëlle Trinquier, Conseillère générale.

En EPS le solde laisse apparaître 4 HSA, elles seront absorbées par les professeurs.

M. le Principal ajoute pour information qu'à compter de la rentrée prochaine les professeurs pourront se voir imposer 2HSA au lieu d'une seule aujourd'hui.

Demande de BMP en Arts plastique pour 8h

Demande de BMP en Education musicale pour 9h

La consommation des heures n'est pas totale, il existe un reliquat de 3.5 HSA qui ne sont pas utilisées. Elles seront transformées en heures supplémentaires effectives pour rémunérer les professeurs à l'initiative d'actions diverses.

Le dispositif 3^{ème} a-t-il reçu l'aval de la communauté éducative ? S'interroge un parent d'élève.

M. le Principal précise que ce dispositif a été expliqué aux professeurs présents à la réunion de présentation de la répartition avant de l'être à nouveau devant la commission permanente. Il poursuit en indiquant qu'il sait que ce dispositif fonctionne pour l'avoir mis en place ailleurs. L'objectif est d'aider les élèves à choisir une voie de formation et renforcer l'accompagnement en particulier vers la voie professionnelle. Il ajoute que les heures de préparation au DNB PRO et les devoirs faits ne sont pas, selon lui, des réponses suffisantes pour les élèves en difficulté. Ce dispositif n'a pas recueilli l'unanimité. Mais il n'est pas question de l'installer de manière pérenne. Un bilan sera fait en fin d'année qui décidera de sa reconduction ou non.

Un Parent demande si un suivi des élèves au Lycée Professionnel a été fait pour connaître l'impact du dispositif pour le collège Marie Mauron. Il se demande si ce n'est pas pour augmenter le pourcentage de réussite au DNB.

M. le Principal répond que derrière les statistiques il y a des élèves et que l'objectif est qu'ils obtiennent leur diplôme mais surtout qu'ils réussissent au lycée qu'il soit général ou professionnel.

Mme Pinto soulève le problème des transports pour que les enfants aillent en Lycée pro ou pour une autre option en LGT. Elle précise que le conseil départemental ne met pas en place de moyen de transport et constate qu'il est parfois compliqué de partir en internat à 13 ans.

Mme Trinquier, conseillère départementale, précise que c'est la région qui est responsable des transports.

Mme Pinto s'interroge quant au deuxième stage prévu pour les élèves de ce dispositif, elle craint qu'ils ne soient trop jeunes pour y participer.

M. le Principal répond qu'à partir de 14ans ils peuvent faire des stages. Les élèves en difficulté, la plupart du temps, ont 14 ans mais pas toujours.

Un professeur s'inquiète pour les élèves qui ne pourront pas entrer dans le dispositif faute de places. Si on enlève les heures de DNB Pro il craint que ces enfants n'aient plus de solutions.

M. le Principal répond que, cette année, 20 élèves sont inscrits en DNB PRO parmi lesquels trois relèvent, selon lui, d'un autre type de prise en charge tel que le 3PRS. Soit 17 élèves au total ce qui représente les effectifs estimés du futur dispositif.

Mme Pinto, se questionne sur la répartition des élèves perturbateurs dans les classes.

Si on fait une classe avec un dispositif particulier où le comportement est pris en compte, il faudra faire Attention aux comportements de certains élèves au moment de la constitution des classes et ne pas répartir les élèves perturbateurs sur les 5 dernières classes.

Si l'élève accepte d'être dans ce projet va-t-il présenter le DNB série professionnelle? S'interroge un parent d'élève.

M. le Principal indique que les élèves qui accepteront ce dispositif se destinent majoritairement à la voie professionnelle mais ils ne sont pas forcés de présenter le DNB pro, ils peuvent présenter le DNB série générale s'ils le souhaitent.

Question d'un parent d'élèves : des élèves en difficulté qui ne seront pas dans le dispositif et qui souhaitent présenter le DNB série pro, ne seront-ils pas désavantagés ?

M. le Principal précise que ceux qui seront dans ce dispositif auront sans doute plus de chances de réussir à l'examen que s'ils n'y étaient pas. Il ajoute que les élèves en difficulté qui ne seront pas dans le dispositif pourront demander à présenter le DNB série professionnelle, plus facile à obtenir que le DNB série générale, afin d'augmenter leurs chances de réussir à l'examen.

Mme Coulomb intervient pour expliquer au conseil d'administration que ce dispositif fait débat au sein des professeurs. Après une heure d'information syndicale un sondage a été fait afin de représenter au mieux les avis des professeurs.

La séance est suspendue quelques minutes afin que les membres du conseil d'administration puissent débattre avant de voter.

Départ de M. Lovisolo 19h 30

Reprise de la séance du conseil d'administration.

Un parent d'élève intervient pour préciser que le vote n'est pas contre la répartition mais plutôt contre le dispositif.

M. le Principal précise que le vote doit porter sur la proposition de répartition dans sa globalité, le dispositif ne constitue qu'un élément de cette proposition de répartition parmi d'autres tout aussi importants.

Vote sur la répartition de la dotation globale horaire : 6 contre, 10 pour, 3 abstentions

La répartition est adoptée avec une motion concernant la professeure d'Italien.

Départ de M. Grospellier 19h 40

2. Conventions

M. Seger, gestionnaire, présente les conventions à renouveler. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser la signature de ces conventions.

- Renouvellement de marché de fourniture d'électricité pour 3 ans

Vote sur le renouvellement du marché : 18 pour, 0 abstentions, 0 contre.

- Voyage de la classe ULIS à Barcelonnette en camping mobil home, déplacement en bus. participation des familles 180€, participation du collègue 465€.

Monsieur Paoli, parent d'élève et chauffeur de bus de profession, propose de conduire bénévolement le car et d'accompagner les enfants. Le prix du chauffeur ne serait pas facturé dans le devis de la compagnie. Les enfants n'auraient pas besoin d'aller prendre le bus de la LER à Manosque et cela réduirait le coût pour les familles.

M. Seger ajoute que la solution de M. Paoli ferait diminuer la part des familles.

M. le Principal indique que cette proposition mérite d'être examinée, il craint cependant que cette responsabilité ne puisse être confiée à une personne extérieure au collège.

Vote sur la participation des familles au voyage: 18 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Questions diverses :

Motion des professeurs concernant le remplacement à 50% d'une AED en congé maternité jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cf. Motion

Motion des professeurs concernant l'absence de remplaçant pour un agent en congé maladie longue durée. Cf. Motion

Mme Trinquier, conseillère départementale, souhaite appuyer la demande de remplacement de l'agent absent auprès des services compétents du Conseil Départemental.

M. le Principal informe les membres du conseil d'administration qu'une demande a été faite auprès de la région pour que soit organisée une rotation quotidienne supplémentaire des transports scolaires. Le conseil régional a répondu qu'il examinerait la demande malgré les problèmes budgétaires que cela pose. M. le Principal fera un nouveau courrier en cas de réponse négative car notre collège, situé en zone semi-rurale, accueille un nombre considérable d'élèves (715) dont 655 demi-pensionnaires. Il ajoute que cette requête est évidemment soutenue par les parents d'élève.

Monsieur Vandebroucke, professeur de technologie, demande à Mme Trinquier ce que les services du Conseil Départemental ont prévu en ce qui concerne le problème de la chaleur excessive qui règne dans les salles de classe lorsque les beaux jours arrivent.

Mme Trinquier a transmis un courrier aux services concernés mais n'a pas reçu de réponse.

M. Seger, Gestionnaire, intervient pour signaler aux membres du conseil d'administration que M. Dubois, chargé de mission au conseil départemental et responsable des équipements du collège

Albert Camus, étudie la possibilité d'installer des films solaires anti chaleur sur les vitres des classes situées plein Est.

Départ de Mme Triquier 19h 58

Un parent d'élève souhaite être informé sur l'organisation des devoirs faits :

M. le Principal précise que cette année, les « devoirs faits » sont placés dans l'emploi du temps des classes sur les créneaux libres et pendant les heures d'ouverture de l'établissement. . Il indique que cela résout les problèmes des transports scolaires qui pouvaient se poser l'année dernière. Il ajoute que ce dispositif est proposé en priorité aux élèves qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages. Il précise également que pour que l'aide apportée soit efficace, les groupes ne doivent pas excéder 8 élèves.

Mme Festor, professeur de mathématiques, ajoute : « ces heures sont profitables et les élèves ont souvent fini leurs devoirs »

Un parent d'élève déplore cependant la disparition du créneau de 17 à 18 h qui existait l'année dernière.

M. Bilbault, directeur du centre social, rappelle qu'une aide à la scolarité est proposée le lundi soir de 17h à 19h au transfo.

M. le Principal propose pour l'année prochaine, de supprimer l'aide aux devoirs pour les 3^{ème}, il constate en effet que très peu d'élèves de ce niveau acceptent de profiter de ce dispositif, il suggère d'attribuer ainsi cette heure, l'année prochaine, aux élèves de 6^{ème} qui bénéficieraient ainsi de deux heures hebdomadaires.

Mme Da ré propose de consacrer 2h plutôt sur le niveau 5^{ème} car elle constate souvent une baisse de motivation sur ce niveau.

Un parent d'élève s'inquiète de l'absence prolongée d'un professeur de lettres qui n'est, à ce jour, pas remplacé:

Pour l'instant personne n'a été affecté malgré l'insistance de M. le Principal auprès des services du rectorat qui n'ont aucun remplaçant disponible.

Un parent d'élève propose que les fédérations interviennent auprès du rectorat.

Un parent d'élève s'inquiète du poids des cartables et demande à M. le Principal quelle solution peut être envisagée pour régler ce problème.

M. le Principal propose d'installer des casiers dans le hall d'entrée du collège pour les classes de 6^{èmes} à raison de deux élèves par casier. La demande a été faite auprès des services du Conseil Départemental qui devraient fournir des casiers à clé.

Un parent d'élève constate que certains élèves ont à peine le temps de déjeuner, ils arrivent parfois en retard en cours.

M. le Principal rappelle que le collège est un des plus importants du département (le 4^{ème} sur 41) et qu'il accueille chaque jour un nombre de demi-pensionnaires considérable : 650 environ. Il se questionne sur les solutions qui permettraient de fluidifier le passage des élèves à la cantine, il évoque la possibilité d'augmenter le nombre de places au réfectoire en ajoutant des tables supplémentaires.

Mme la Principale adjointe constate que sur la chaîne du self il y a de la place entre les élèves car le flux est ralenti par la badgeuse. Elle ajoute que les élèves n'ont pas faim à 11h 30 et qu'il y a affluence à 12h ou 12h 15.

Manon Vincent, déléguée élève, indique qu'il y a plus de monde au 2^{ème} service, et que les élèves attendent parfois 5mn entre les tables pour trouver une place.

En bref, les difficultés sont multiples. M.Seger, Gestionnaire, explique que selon les jours, les plats sont plus longs à servir en particulier le jeudi car le mercredi les cuisiniers préparent des repas plus élaborés. Il ajoute que l'achat de tables de 4 est prévu pour augmenter la capacité du réfectoire.

Un délégué des élèves demande si des tables de 8 pourraient être achetées.

Un parent d'élève déplore une baisse de la qualité des repas par rapport à l'année dernière.

M. le Principal constate quant à lui que les repas sont d'excellente qualité, il ajoute qu'il ne peut pas établir de comparaison par rapport à l'année dernière.

Férréol, délégué des élèves, constate que certains menus peuvent générer du gaspillage.

Manon, délégué élève, ne constate pas de baisse de qualité dans les repas qui sont servis par rapport aux années précédentes. Elle ajoute : « Certains jours on pourrait réduire les portions ».

M. Seger demande aux professeurs leur avis sur la qualité des repas. Il lui est répondu que les repas sont toujours bons, aucune baisse de qualité n'a été constatée

Un parent d'élève souhaiterait davantage de produits issus de l'agriculture biologique à la cantine.

M. Seger, Gestionnaire, précise qu'en France, en hiver, dans toutes les cantines, il n'est pas servi de produits issus de l'agriculture biologique. Il ajoute que notre établissement privilégie les circuits courts, en Provence en particulier, auprès de fournisseurs de fruits et légumes à Venelle, très tôt dans la saison. De plus, il constate que le prix du bio est 30 à 40% plus cher, et que les enfants ne mangent pas les fruits car ils sont « moches »...

Un parent pense qu'il serait souhaitable de servir plus souvent des fruits ou légumes de saison.

Un parent d'élève s'interroge quant aux vols constatés dans les sacs laissés sur les étagères du hall ?

M. le Principal indique que les étagères seront bientôt déplacées et rapprochées du bureau vie scolaire pour laisser la place aux futurs casiers des 6^{ème}.

Un parent d'élève déplore que l'établissement n'informe pas les parents des élèves surveillés de l'absence d'un professeur en dernière heure.

Mme la Principale adjointe répond que les parents d'élève peuvent choisir entre 3 régimes de sortie et que la taille du collège ne permet d'envisager de traitement individualisé en dehors de ces 3 types d'organisation.

M. le Principal ajoute que plus l'organisation mise en place est simple, plus la sécurité des enfants est assurée.

Un parent d'élève souhaiterait qu'une information sur les poux soit transmise aux élèves.

Il est évoqué la possibilité que l'Infirmière informe les élèves des classes où le problème est constaté.

Un parent d'élève évoque le problème de la quantité de travail donnée aux élèves pour les vacances, jugée excessive.

Manon, déléguée élève, considère que pendant les vacances de Février, les élèves de 3^{ème} avaient beaucoup de travail en plus du rapport de stage. Elle demande s'il serait possible de réfléchir à cette question l'année prochaine.

Mme Festor, professeur de mathématiques, répond que la charge de travail est différente en fonction des élèves, le temps passé sur les devoirs est différent d'un enfant à l'autre.

Mme Pinto ajoute que si des élèves signalent à leur professeur qu'ils ont trop de devoirs, le professeur est capable d'entendre leurs difficultés et n'en donne pas davantage. Elle fait également remarquer qu'au retour des vacances, les enfants sont obligés de tout revoir, ils semblent avoir oublié tout ce qui a été fait avant. Elle considère qu'il est nécessaire de réactiver les connaissances pendant les vacances pour des enfants qui ont deux semaines de vacances toutes les 7 semaines, dans le cas contraire l'apprentissage ne se fait pas.

20h 45 départ de M. Bilbo.

Un parent formule le souhait que les professeurs placent leurs cours sur pronote et permettent ainsi aux élèves absents pour raison de santé de les récupérer.

Les professeurs expliquent que cette solution est difficilement envisageable car dans beaucoup de disciplines le cours n'est pas écrit à l'avance, il est construit en classe avec la collaboration et la participation active des élèves.

Mme Pinto, professeur de lettres, déplore le manque de transports scolaires en particulier vers les lycées professionnels dans lesquels certains de nos élèves souhaitent s'inscrire après la 3^{ème}. Elle précise qu'une demande a été faite l'année dernière pour une ligne vers le lycée de Manosque, pétition à l'appui, et souhaiterait savoir si cette démarche a abouti .

Mme la Principale adjointe pense qu'une réponse a été transmise à l'établissement. Des recherches seront faites pour retrouver ce courrier.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Principal met fin à la séance à 21h.

La secrétaire de séance

Le Principal

Mme Germain

P. François